

HO

Laigaa

086

34

Lettres et bordereaux

juillet 1954

31 JUIL 1954

3289/LP

en chef le Général Commandant
les F.F.S.V.

(A l'attention de M. le Général GAMBIRE)

- TAN SON HUT -

Par lettre n° 6.221/P du 29 Juillet 1954,
adressée à M. le Haut Commissaire de France au Vietnam
et dont copie vous a été adressée, j'ai fait diverses
propositions en ce qui concerne l'utilisation des
lycées Chassalcup-Laubat et Marie-Curie et du Centre
Général Jauréguiberry.

Elles ont été adoptées par l'autorité
supérieure.

Voici, rectifié, le tableau qui figurait
au paragraphe 4 :

	CHASSERLOUP LAUBAT	MARIE CURIE
Logements disponibles	1.065	991
Lits avec matelas sans moustiquaires existants	60	100
Possibilités des cuisines existantes	100	150
Possibilités des tables de réfectoire existantes	néant	150
Lits avec matelas	1.005	8+1
Moustiquaires, draps, etc pour	1.065	991
Cuisines mobiles pour	965	8+1
Matériel de cuisine, vaisselle pour	1.065	991
Tables de réfectoire pour ...	1.065	8+1

Il faut ajouter à ces besoins 400 lits complets pour le Centre d'Accueil où, vers le 5 Septembre prochain, des constructions nouvelles permettront d'abriter 400 personnes supplémentaires. Il n'y aura là, à prévoir ni cuisines mobiles ni vaisselle, le Centre étant suffisamment équipé.

Par ailleurs, me référant au paragraphe 7-2°/ de la lettre I+5/SPP du 11 Juillet 1954 de M. le Commissaire Général et Commandant en Chef, je vous serais reconnaissant de me confirmer qu'il vous sera possible, de fournir pour les Lycées Chasseloup Laubat et Marie Curie,

le/..

personnel spécialisé dans la gestion des ordinaires. Des cuisiniers pourraient au besoin être recrutés et payés sur les crédits ouverts au titre des dépenses extraordinaires.

Je serais à votre entière disposition pour venir vous voir afin que nous puissions régler verbalement les questions de détail qui pourraient demander à être précisées./.

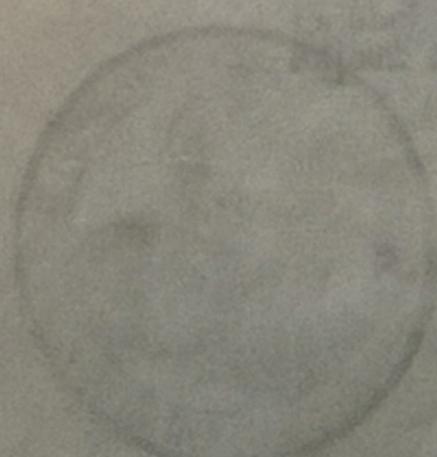
LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN



Copies à :

- M. BORDAZ "à titre de compte-rendu"
- M. le Chargé d'Affaires de la République Française au Vietnam "à titre de compte-rendu"
- Bureau Mixte "à titre d'information"
- M. DARRIGADE " -id- "
- Mission de Coopération Technique et Economique (M. DUVAL) "à titre d'information"



Saigon, le 31 Juillet 1954

Le Délégué Général de France au Sud Viet-Nam

à

Monsieur le Directeur des Transitaires Réunis
158 rue Cabinat

SAIGON

O B J E T : Bagages de cale des réfugiés venus
par l'"Anna Salem" du 25.7.1954.

REFERENCE : Suite à notre conversation télépho-
nique de ce jour.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint,
la liste nominative des évacués arrivés à Saigon
le 25 Juillet 1954 sur le "ANNA SALEM" et dont
les bagages de cale sont à bord du "s/s ESPERANCE".

Ce navire devant arriver à Saigon ce jour,
ou, au plus tard, demain 1er Août, je vous deman-
derai de retirer les bagages de cale appartenant
à ces réfugiés et de bien vouloir les stocker
dans vos magasins.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression
de ma haute considération ./.

Pour LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL & P.O.
Le Chef du Bureau Politique
Adjoint au Délégué Général,



R. M. MALLET

31 JUIL 1954

33

N° 6268 / P

Monsieur le Chargé d'Affaires de la République Française au Viêt-Nam,

S A I G O N

Objet : Evacués Vietnamiens.

Jusqu'ici, d'après les instructions que j'ai reçues, je ne m'occupe que des évacués appartenant aux catégories suivantes :

- a/ ressortissants français;
- b/ fonctionnaires vietnamiens des Services français et leurs familles;
- c/ vietnamiens qui se sont compromis pour nous et éventuellement leurs familles, selon les listes qu'établira le Délégué Général du Nord.

Je comprends comme suit le schéma du déroulement des opérations d'évacuation :

1/ dans le Nord, l'Administration Vietnamiennne d'une part, le Délégué Général d'autre part, dirigent sur les points d'embarquement les évacués dont ils ont respectivement la charge.

2/ Les bureaux mixtes de transport du Nord, qui disposent de tous les moyens de transport maritimes et aériens, prennent tout le matériel nécessaire et assurent le transport soit par avion soit par bateau

- 3/ Le Bureau Mixte à Saigon effectue le tri des arrivants.
- 4/ Les Vietnamiens prennent en charge leurs ressortissants, les transportent, les hébergent, les nourrissent comme ils le veulent.

Nous faisons de même, de notre côté, pour les personnes énumérées au début de cette lettre.

Partant de ce principe et étant admis que l'Armée peut héberger 3.000 personnes, j'estime qu'avec les possibilités existantes : 200 personnes, - les constructions entreprises : 1.400 personnes, - les écoles en cours d'aménagement : 2.000 personnes, - nous arrivons au total de 6.600 places qui doit être largement suffisant puisqu'on m'a donné un chiffre maximum de 10.000 dont il faut déduire ceux qui resteront dans le Nord, ceux qui trouveront à se recaser par leurs propres moyens, ceux qui s'en iront en France.

Je désirerais savoir si tout cela est bien exact et si je dois m'en tenir à ces données car, au cours d'une conversation avec M. MOLL, j'ai appris ce qui suit :

La Mission de Coopération Technique et Economique aurait demandé au Gouvernement français une somme de 200 millions de francs pour aide au Gouvernement vietnamien pour ses évacués.

M. MONTHEARD aurait été chargé d'établir un programme d'emploi de ces 200 millions et M. MOLL a été chargé d'effectuer l'étude nécessaire auprès des Chefs de Province du Sud Viêt-Nam. Le travail est prêt, mais M. MONTHEARD, quand il en a été saisi, a fait connaître que la question ne le regardait plus puisqu'elle était devenue du ressort du Délégué Général du Sud.

Je n'en ai jamais entendu parler et je serais heureux d'avoir des précisions à ce sujet./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM
R. MIALIN

Copies à :

MOLL, Conseiller à la
Pacification,
Bureau Mixte.

29 JUIL 1954

6221/P

Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Vietnam

S A I G O N

Objet : Logement des évacués.

R e f : Lettres de M. le Commissaire Général 2.690-
91-92/Cab du 26-7-54

MARTE GURIE

I.- J'ai visité les trois établissements scolaires
faisant l'objet des lettres citées en référence.

Une appréciation aussi exacte que possible des
possibilités existantes et des aménagements à effec-
tuer a été faite. Elle sera précisée par les Services
technique et social.

Voici les résultats auxquels je suis parvenu.

2.- cloisons en CHASSELOUP LAUBAT

Logement possible, dans les classes et dans les
anciens dortoirs aménagés en classes: I.000 personnes

L'installation des douches, lavabos et W.C. qui
subsiste est mal répartie, mais doit suffire si une
discipline d'utilisation est imposée.

Il faut remarquer qu'après le 9 mars 1945, plus
de I.500 Français repliés de l'intérieur de la Co-
chinchine, du Sud Annam et de la zone de Saïgon ex-
térieure au "périmètre" ont vécu là de nombreux mois
sans inconvénients majeurs.

De toute façon, il faudra un minimum de personnel
pour faire respecter la discipline qui sera imposée
et assurer l'hygiène indispensable. Il faudra étoffer
le Service d'Action Sociale de la Délégation Générale
comprenant trois personnes seulement qui ne peuvent
tout faire.

Pas de gros travaux d'aménagement à entreprendre.

Uniquement à reviser les canalisations d'eau et
à installer sans doute quelques lampes supplémentai-
res.

..//..

Le Lycée possède 60 lits avec matelas, sans moustiquaires. Il faudra demander à l'Intendance 940 lits avec matelas et 1.000 moustiquaires.

Les cuisines sont aménagées pour 100 personnes.

Il faudra demander le complément à l'Armée, c'est-à-dire des cuisines mobiles pour 900 personnes.

Le matériel de cuisine et la vaisselle sont également fournis par l'Armée pour 1.000 personnes.

Le réfectoire prévu pour 200 personnes est maintenu à sa destination. Les 800 autres personnes mangeront sous les vérandas. Il faudra des tables pour 1.000 personnes.

3.-

MARIE CURIE

Logement possible, dans les classes et les dortoirs non encore transformés: 800 personnes.

L'installation des douches, lavabos et W.C. est beaucoup mieux comprise qu'à Chasseloup Laubat et suffit. Il faut d'ailleurs faire la même remarque pour Chasseloup Laubat en ce qui concerne l'hébergement des Français après le 9 mars 1945 et la nécessité d'étoffer le Service Social.

Les travaux se réduisent à la confection de 2 cloisons en "Isorel" de 2mx 3m50.

Le Lycée possède 100 lits avec matelas sans moustiquaires. Il faudra 700 lits avec matelas et 800 moustiquaires supplémentaires.

Les cuisines sont aménagées pour 150 personnes.

Il faudra des cuisines mobiles pour 650 personnes et le matériel de cuisine et la vaisselle pour 800 personnes.

Le réfectoire est conçu pour 150 personnes. Il faudra des tables pour les 650 autres qui mangeront sous les vérandas.

4.-

Le tableau ci-dessous résume ce qui vient d'être dit.

Possibilités

	CHASSELOUP LAUBAT	MARIE CURIE
: Logements possibles.....	1.000	800
: Lits avec matelas sans moustiquaires existantes.....	60	100
: Possibilité des cuisines existantes.....	100	150
: Possibilité des tables de réfectoire existantes.....	néant	150
: Lits avec matelas.....	940	700
: Moustiquaires seules.....	1.000	800
: Capacité des cuisines mobiles à fournir.....	900	650
: Matériel de cuisine et vaisselle à fournir pour.....	1.000	800
: Tables de réfectoire à fournir pour.....	1.000	650

BESOINS

(Armée ou achat)

5.- Je n'ai pas forcé dans les estimations, ce qui laisse une petite marge de sécurité.

Tous les logements de personnel existants -et ils sont nombreux, surtout à Chasseloup Laubat-ont été laissés à leur destination, même s'ils sont vides; ce qui permettra au Service de l'Enseignement d'y reloger une partie de ses fonctionnaires repliés du Nord.

Toutes les salles à aménagement ou à destination spéciaux: Bureaux du personnel de Direction, Amphithéâtres à gradins de ciment, Bibliothèques, Cabinets de physique, d'histoire naturelle, Infirmeries, salles des Professeurs, Cercle Marie de France, etc... ont également été laissés de côté. Cela permettra, d'une part, au personnel de l'Enseignement de continuer son travail normal, d'autre part, de ranger dans les pièces à destination spéciale les tables et bancs à retirer des classes.

6.-

CENTRE JAUREGUIBERRY

On peut trouver environ 500 places, les W.C. seront insuffisants. Il n'y a aucune installation de lavabos, douches, cuisines, réfectoire. Il y aurait de très gros frais à faire pour rendre le bâtiment lo-

geable.

Comme, par ailleurs, on m'avait fourni pour Chasseloup Laubat et Marie Curie réunis un chiffre inférieur à 400 personnes et que j'ai constaté qu'on pouvait en mettre 1.800 sans trop de difficultés, je propose qu'on laisse le Centre Jaurréguiberry à l'Enseignement. A ce sujet, je me ferai l'écho du désir de nombreux parents qui seraient heureux si l'Enseignement affectait Jaurréguiberry aux élèves des grandes classes de Chasseloup Laubat et de Marie Curie. En se montrant sévère pour les élèves les moins doués qu'on admettrait pas en commençant par la Philosophie et les Mathématiques élémentaires et en descendant dans des classes de Chasseloup Laubat et de Marie Curie. Sans poursuivre leurs études sans trop de mal par les élèves les plus âgés, au moins par ceux qui sont dans une classe où les études sont sanctionnées par un examen. Sans doute est-il regrettable qu'un jeune enfant soit privé de l'enseignement du début, mais c'est moins grave que si tout le monde était touché, et moins grave que pour un jeune homme de 20 ans pour qui le dernier diplôme est une condition de départ dans la vie et pour qui la fermeture totale des classes serait un véritable malheur.

C'est une simple suggestion que je fais car il appartient aux Services compétents de décider; mais c'est, je le répète, le point de vue de nombreux pères de famille qui ont eu vent de ce qui se préparait et qui sont venus me voir.

7.- Voici comment vont s'établir nos disponibilités:

Camp Chanson	600 personnes		immédiatement
Hanh Thong Tay	1.400	"	"
Cap St. Jacques	1.000	"	"
Centre d'Accueil	200	"	"
Marie Curie	800	"	3 août
Chasseloup Laubat	1.000	"	8 août
Centre d'Accueil	400	"	15 août
Cité Police Bd de Gaulle	1.000	"	5 septembre

.../...

8.- Sauf instructions contraires, je continue sur la lancée comme si l'afflux des évacués était imminente. Il semble qu'il n'en sera pas ainsi, mais il est préférable d'être prêt trop tôt que trop tard./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

Copies à:

- M. BORDAZ - à titre de compte rendu-
- M. le Général GAMBIEZ -à titre d'information-
- Bureau Mixte - ,id -
- M. DARRIGADE -pour exécution en ce qui vous concerne-
- M. ANDRAULT - id -
- M. DUVAL (Mission de Coopération Technique et Economique)
- Mission Culturelle - à titre d'information-
- M. le Proviseur du Lycée Chasseloup Laubat -à titre d'information-
- Madame la Directrice du Lycée Marie Curie -à titre d'information-
- M. le Directeur du Centre Scolaire Jauréguiberry -à titre d'information-

26 JUIL 1954

6157 / D

Ministre en Charge d'Affaires
de la République Française au VIETNAM

SAIGON

OBJET : Evacuations par bateau partant de
SAIGON.

L'expérience faite à l'occasion de l'arrivée
de la "ANNA SALON" le dimanche 25 Juillet 1954,
a montré que l'organisation prévue pour l'accueil des
réfugiés par bateau n'était pas au point.

Il est à noter qu'il y avait
environ 1.200 personnes à bord, dont 176 ressortis-
sants français. Il sera sans doute possible de donner
plus de précisions sur l'avenir, mais ce n'est pas
sur ce point que l'on s'attache à l'instant. Les
directives des services concernés par tout porteur.

En ce qui concerne le matériel extrêmement léger
et démontable en personnel considérable. La pluie
rendrait certains jours les opérations impossibles
car on n'a pas pu trouver un hangar disponible pour
y abriter le Service d'Accueil.

Tout le travail doit se faire à bord et
les passagers doivent arriver à l'avance, afin de
faciliter la tâche du service d'ordre et de permettre
l'envoi des intermédiaires sur les centres destinés à
les recevoir.

La solution proposée, étudiée avec le Général GAMBIEZ et les civils et militaires intéressés à la question, est la suivante :

1 convoyeur français, parlant vietnamien, et un convoyeur vietnamien, montent à bord de chaque navire quittant HAIPHONG pour SAIGON avec des évacués.

Les convoyeurs reçoivent avant le départ du bateau le maximum de renseignements possible sur les évacués.

En cours de voyage, ils classent les évacués en deux grandes catégories : ceux qui dépendent du Gouvernement Vietnamien et ceux qui dépendent du Gouvernement français.

Le Français reprend nos ressortissants, remplit les fiches dont il possède un stock, classe les gens en :

- fonctionnaires français définitifs;
- fonctionnaires français en transit;
- secteur privé définitif;
- secteur privé en transit;
- fonctionnaires vietnamiens des cadres français et assimilés.

Chaque personne reçoit un carton frot, rectangulaire, de 5 cm x 10 cm, comportant un oeillet avec ficelle pour l'attacher à un bouton et avoir les mains libres et présentant, sur chaque face, en haut, les couleurs françaises sur 2 cm de large, le reste étant d'une couleur déterminée selon la catégorie à laquelle appartient chaque intéressé.

Les Vietnamiens s'organisant d'une façon analogue, il suffit à l'arrivée, d'appeler par haut-parleur, drapeau français ou vietnamien et la couleur dominante du carton pour que le Service d'ordre à la coupée exerce un filtrage efficace facilité par les instructions données avant l'arrivée par les convoyeurs.

Les moyens de transports qui auront pu être prévus avec précision grâce à un télégramme envoyé la veille par les convoyeurs, enlèveront le ~~nombre~~ en moins d'une heure sans attente sous la pluie et sans mélange des différentes catégories.

J'avais pensé à envoyer des équipes d'arr-raisonnement fortement étoffées au CAP SAINT-JACQUES. Les spécialistes de la question m'ont dit qu'il était impossible de faire quoi que ce soit d'utile sur un bateau transportant 1.000 personnes pendant la durée de la remontée de la rivière, surtout avec une foule parfaitement indisciplinée.

La solution arrêtée économiserait du personnel et, compte tenu du fait que la durée de rotation d'une équipe serait d'environ une semaine, il faudrait autant de convoyeurs qu'on prévoit de départ de HAIPHONG de bateaux transportant des évacués pendant la semaine la plus chargée.

A ce projet, je signale qu'il serait opportun d'embarquer à HAIPHONG les évacués à notre charge que par groupe de 300 au minimum pour ne pas mettre en place une organisation disproportionnée avec le travail à accomplir, étant entendu que nous ne nous occupons pas de bateaux où il n'y a pas de convoyeur et que ceux qui tiendront à s'y embarquer n'aurent à s'attendre à aucune aide à SAIGON.

Je vous serais obligé de me dire d'urgence si vous êtes d'accord.



A. MIALIN

P.S. - L'accueil au Camp CHANSON est absolument parfait

Objet :
Général GAMBIEZ, Adjoint au Général
Commandant les F.T.S.V.
Chef du Service Français de Sécurité

13
GAMBIEZ
Lrte

A. MIALIN

24 JUIL 1954

6141/P

Monsieur le Chef du Service Français de
Sécurité au Sud-Vietnam,

S A I G O N

Je résume ci-dessous notre conver-
sation du 23 Juillet 1954 à 19h 50 relative aux
mesures à prendre concernant les évacuations
du Nord.

1°/ - Service d'accueil administratif fonction-
nant en permanence à TAN SON NHUT.

Effectif : de 7h à 23h, 4 agents du Ser-
vice de Sécurité parlant le français dont
trois parlant en outre le vietnamien.

De 23h à 7h, 2 agents du Service de Sécu-
rité parlant le français et le vietnamien.

Mission : Accueillir les évacués, faire le
tri de ceux qui dépendent du Gouvernement
Vietnamien et de ceux qui dépendent de nous
pour ces derniers, remplir les fiches et
les diriger sur le Camp Chanson.

.... /

Mise en place : le 26 Juillet 1954 à 7h.

A l'arrivée des bateaux, annoncée à l'avance, mettre un service analogue en place, plus étoffé ou bien faire faire le travail à bord en envoyant une équipe au Cap, qui travaillera pendant la remontée de la rivière.

Les Services d'accueil dépendront du Bureau Mixte de qui ils recevront dorénavant par notre intermédiaire, toutes instructions et directives.

2°/ - Rechercher à TAN SON NHUT, aux Messageries et aux Chargeurs des locaux suffisamment vastes pour abriter les évacués, aussi bien français que vietnamiens, pendant l'accomplissement des diverses opérations. Rendre compte au Bureau Mixte.

3°/ - Pour le transport des bagages à mains à TAN SON NHUT, recruter par l'intermédiaire de BA LAU IO coolies sûrs qui seront en permanence à TAN SON NHUT:

4 de 7h à 23h

2 de 23h à 7h

Un responsable par équipe.

Au port, à chaque arrivée qui est annoncée à l'avance, assurer le transport des bagages à main dans les conditions ordinaires.

Ces coolies seront à la disposition du Service administratif d'accueil français uniquement./.

Copie à :

Bureau Mixte.

*Fait à 24-1-14
A qui réunis
M. Mallet*

Pour LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL & P.O.
Le Chef du Bureau Policière
Adjoint au Délégué Général,

R.M. MALLET

24 JUIL 1954

6124/P

Monsieur le Directeur de la Compagnie
des Tramways,

S A I G O N

Monsieur le Directeur,

Je vous confirme notre communication
téléphonique du 23 Juillet 1954 à 17h 45.

Je vous serais obligé de bien vouloir
mettre à ma disposition, en permanence, chaque
jour, de 7h à 19h, deux autobus comportant une
cinquantaine de places assises, pour le transport
à SAIGON et dans les centres d'accueil voisins
de Saigon, des évacués du Nord.

Ce service sera mis en place le 26
Juillet 1954 à l'aérogare de TAN SON NHUT et
fonctionnera tant que je ne vous aurai pas fait
connaître qu'il y a lieu de l'arrêter.

Les deux voitures seront à la dispo-
sition du Bureau mixte, 27 rue Chasseloup-Laubat
(Tel. 23.721) ou CARDI 72) qui les actionnera,

...../.....

soit directement, soit par l'intermédiaire de ses
représentants à TAN SON NHUT.

Je vous remercie de votre amabilité
et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à
l'assurance de ma considération très distinguée./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

Copie à :

Bureau Mixte.

*Fout
le 24-1-74
RD*

Travaux d'entretien aux Docks de la
Délegation Générale de France au Sud-
Vietnam.

J'ai l'honneur de vous demander de bien

vouloir faire effectuer ces travaux d'en-

tretien et après détailler dans les bureaux de la

Délégation Générale de France au Sud-Vietnam.

- Réparation d'une importante fuite
d'eau.

- Réparation de la chaudière d'eau du

24 JUIL 1954

6122 / P

N O T E

pour Monsieur A N D R A U L T

Je vous serais obligé de bien vouloir établir et me soumettre un projet d'utilisation maximum des espaces libres à l'intérieur du centre d'accueil pour le logement d'évacués du Nord en dortoirs.

Les constructions devront être extrêmement légères en matériaux récupérables si possible et comporter l'installation sommaire de l'électricité.

Le Centre est équipé, par ailleurs, en eau, installations sanitaires et cuisines pour environ un millier de personnes et il n'y aura pas grand'chose à faire de ce côté-là.

Je vous demanderai de voir M. DARRIGADE pour connaître exactement les besoins à satisfaire et M. DUVAL pour les questions financières.

L'autorité supérieure attacherait du prix à ce que tout fût terminé dans un délai extrêmement bref, en raison de la cadence élevée des arrivées d'évacués et de l'insuffisance des locaux disponibles./.

Copies à :

- Bureau mixte - suite à conférence du 23.7.54.
- Mission économique (M. DUVAL) A titre d'information
- M. DARRIGADE - pour exécution en ce qui le concerne.



R. MIALIN

20 JUIL 1954

6017 P

race, l'indication de ceux qui se trouvent dans le Sud par leurs propres moyens, de ceux qui se trouvent par glis et coverts, de ceux qui sont arrivés jusqu'à leur rapatriement sur France.

Il faut donc se rendre compte que si dans le Sud on organise un organisme unique chargé de contrôler les embarquements qui lui sont demandés par les différentes autorités et qu'il se situe, dans le Sud, un autre organisme unique.

HEBERGEMENT et RAPATRIEMENT sur France des Evacués du Tonkin

III/

I. - L'hébergement des évacués du Tonkin pose des problèmes d'accueil, de triage, de transport et d'hébergement proprement dit, qui sont différents suivant que les arrivées se font par avion ou par bateau. Mais ces problèmes ont ceci de commun qu'ils doivent être centralisés si l'on veut éviter les flottements constatés ces jours derniers, sans importance en raison de la faible cadence des arrivées mais qui pourraient présenter de sérieux inconvénients s'il y avait afflux considérable de réfugiés.

II. - Il importe tout d'abord de connaître d'une façon précise, et suffisamment à l'avance, le moyen de transport utilisé, sa date d'arrivée, le nombre des évacués embarqués, leur destination par sexe, âge.

...../.....

race, l'indication de ceux qui se logeront dans le Sud par leurs propres moyens, de ceux à qui il faudra procurer gîte et couvert, de ceux qui ne sont qu'en transit jusqu'à leur rapatriement sur France.

Tout cela ne peut être obtenu que si dans le Nord un organisme unique est habilité à arrêter et à contrôler les embarquements qui lui sont demandés par les différentes autorités et qu'il en avise, dans le Sud, un autre organisme unique.

II/ - Une instruction à ce sujet vient de la part du Bureau-Mixte des Transports du Nord pourrait rendre les Services qu'on attend au Tonkin d'un organisme unique.

Le Bureau-Mixte pourrait fonctionner dans les locaux de la Délégation Générale qui en assurerait la direction générale.

III/ - Rien d'équivalent n'existe dans le Sud, les efforts se dispersent. Tantôt, deux ou trois personnes s'occupent de la même affaire, tantôt, personne ne la traite.

Il faut créer un Bureau-Mixte comprenant, en principe, un officier habilité à assurer la liaison pour toutes les questions intéressant les transports aériens, maritimes ou routiers ainsi qu'en toutes matières d'hébergement ou autre relevant de l'Armée, un fonctionnaire civil s'occupant de la réception des réfugiés, de leur triage, de leur envoi sur les centres d'hébergement, des constructions et réquisitions nécessaires, des rapatriements sur France et d'une façon générale de toutes questions intéressant l'autorité civile, éventuellement, un représentant du Gouvernement Viêtnamien qui assurerait la liaison nécessaire avec les Services français chaque fois que cela serait utile.

Ce Bureau-aixte serait seul habilité à recevoir tous les avis et prévisions d'évacuation du Nord, toutes les demandes de transports intérieurs ou extérieurs émanant du Sud. Connaissant tous les besoins, il aurait pour tâche d'y faire face soit directement, soit par l'intermédiaire des services dont il est l'émanation.

IV/ - Une instruction à ce sujet venant de la plus haute autorité serait nécessaire pour que chacun tienne compte de l'organisation mise sur pied.

Le Bureau-aixte pourrait fonctionner dans les locaux de la Délégation Générale qui en assurerait la direction générale.

Je demande, avec l'accord du Général GAMBIEZ, qu'un texte à ce sujet sorte rapidement./.



R. WIALIN

ÉTAT CIVIL

N° 5648 / A2

- 7 JUIL 1954

Avis de Mention

(Art. 49 ~~et~~ 62 du Code civil)

Mention de Adoption à inscrire sur les
registres de l'état civil de la Commune de Saigon
(Sud Vietnam)

en marge de l'acte de naissance

(N° 387 de l'année 1949)

de Françoise Antoinette Jeanne
née à Saigon, le 24 mars 1949

Adoptée par la Nation en vertu
d'un jugement rendu par le Tribunal
Civil de Vannes, le dix-neuf mai mil
neuf cent cinquante-quatre.

DESTINATAIRE :

Saigon, le 3 juillet 1954
L'Officier de l'Etat civil,

M. le Procureur près le
Tribunal Mixte de 1ère
Instance de Saigon
Pour mention,

Balencie

BALENCIE

- 5 -
- 5 JUIL 1954

D.

5573/P

Monsieur le Haut-Commissaire de la République
Française au Viêt Nam

SAIGON

O B J E T : Naturalisation de Mlles [redacted] et [redacted].

P. JOINTES : Un dossier de 28 pièces.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un dossier de 28 pièces concernant la demande de naturalisation à titre facultatif, formulée par Mlles [redacted] et [redacted], domiciliées n° 229 rue Gialong Saigon.

Nées respectivement le 1er Avril 1919 à Thieng-Duc (Vinhlong) et le 25 Octobre 1921 à Thieng-Duc (Vinhlong), les requérantes sollicitent l'application de l'article 23 du décret du 23 Juillet 1937. Leur père, M. [redacted] a déjà été admis à la qualité de citoyen français par décret n° 14.534x51 du 14 Décembre 1951 dont ci-joint extrait.

De l'enquête effectuée par les Services Français de Sécurité au Sud Viêt Nam, il ressort que Mlles [redacted] et [redacted], n'ont manifesté aucune hostilité à l'égard de la France par actes, écrits ou paroles. Elles se sont rapprochées de la civilisation française par leur genre de vie et leurs habitudes sociales.

Par ailleurs, elles n'ont encouru aucune condamnation portant aux termes de la loi française, privation totale ou partielle des droits civils ou politiques, ni aucune peine afflictive prononcée par une juridiction indochinoise.

.....

Actuellement, Mlles [redacted] et [redacted] sont employées par les Autorités Militaires Françaises, la première comme Dactylographe à l'Établissement Central du Matériel du Génie à Saigon, la deuxième comme Secrétaire Dactylographe de l'Infirmierie du S/secteur de Tanan, stationnée actuellement au Camp Pétrus Ky à Saigon.

Elles sont très attachées à la France de par leur formation intellectuelle et morale ainsi qu'en font foi les certificats ci-joints délivrés par leur chef.

J'émetts en ce qui me concerne, un avis favorable à prise en considération des demandes de Mlles [redacted] et [redacted] qui remplissent les conditions imposées par l'article 23 du décret susvisé./.

Objet : Médaille Coloniale.

R. I. F. : Décret du 19 Juillet 1951.

P. J. : Un dossier de 6 pièces.

LE DÉLEGÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIETNAM

R. MIALIN